



Construction d'un mur mitoyen.

Par **SETESTLAURENT**, le **29/11/2008** à **15:44**

j'ai construit un mur mitoyent avec un voisin qui n'a pas voulu partager les frais.
A-t-il le droit de s'adosser sur mon mur pour faire une construction de son coté ? et quels sont mes recours.
merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **29/11/2008** à **18:48**

Bonjour,

Si vous avez financé seul le mur, facture à l'appui faites constater par le notaire que le mur est votre seule propriété. Dans ce cas, et seulement dans ce cas, votre voisin n'a pas la possibilité de construire de son côté en adossant quoi que ce soit sur votre mur sans votre autorisation expresse et écrite. Voyez avec votre mairie car, pour construire, il a dû soit obtenir une autorisation de travaux, soit un permis de construire, et vous pouvez consulter l'un et l'autre.

Par **gloran**, le **02/12/2008** à **16:35**

Je suis mitigé sur ce sujet.

On peut forcer un voisin à payer la clôture mitoyenne, mais dans le cas d'un mur, il faudrait

vérifier la jurisprudence.

J'ai acheté récemment sur Amazon un ouvrage sur le sujet (mitoyenneté), si j'ai le temps ces prochains jours j'y jetterai un oeil.